

# TRIER TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES : UN GRAND GESTE POUR LA PLANÈTE



Le service public de vos déchets

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, le Smictom des Pays de Vilaine simplifie le geste du tri : tous les emballages plastiques seront valorisés. Vous pourrez donc trier tous vos emballages sans modération.

## VERS PLUS DE RECYCLAGE

Avec un taux de recyclage d'environ 26 % en 2016 (contre 41 % en Europe), la France se positionne comme l'un des pays européens présentant les moins bonnes performances pour le recyclage des emballages en plastique. Pourtant, les enjeux environnementaux sont importants car le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières et de diminuer ses impacts environnementaux.

Jusqu'à maintenant, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac dédié aux côtés des emballages en métal, des barquettes en aluminium, des briques alimentaires et des cartonnettes. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux et les enjeux écologiques de plus en plus importants, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de



tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui tous les emballages en plastique peuvent être triés en vue d'être recyclés. Une bonne nouvelle pour notre planète.

## QUI EST CONCERNÉ ?

D'ici 2022, toutes les communes françaises devront avoir mis en place le tri de tous les emballages en plastique. Début 2017, ce sont plus de 15 millions de Français qui bénéficiaient de ces nouvelles consignes. Fin 2018, les élus du Smictom des Pays de Vilaine ont décidé d'étendre les consignes de tri des emballages plastiques à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 à l'ensemble de notre territoire. Vos proches qui habitent dans d'autres communes ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.



## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIERONT

Je trie déjà



Ce qui changera

Plus de question à se poser, tous les emballages se trient. Si c'est un emballage, direction le bac jaune !

**+** NOUVEAU

Les sacs, les sachets et les films en plastique, les pots de yaourt, les barquettes seront désormais recyclés.



CITEO  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

## ET EN PRATIQUE ? LE TRI SIMPLIFIÉ !

A compter du 1<sup>er</sup> juin, le tri sera plus simple. Vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri. Un jeu d'enfant ! **Désormais, la seule question à se poser sera : est-ce un emballage ?** Si oui, alors il faudra le jeter dans le bac à couvercle jaune (ou vert). Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre et les papiers de tout type (enveloppes, brouillon, journaux, sacs en papier...) dans le conteneur à papiers, à votre disposition à divers endroits de la commune.

Pour rappel, Il est inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Déposez les en vrac dans le bac (n'utilisez pas de sacs). Si besoin, vous pouvez les compacter pour gagner de la place dans votre bac de tri, mais en revanche, ne les imbriquez pas les uns avec les autres car cela nuirait à leur recyclage.

## CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE



- **Avril - Mai** : stands d'information dans les communes
- **Mi- Mai** : envoi des nouvelles consignes de tri aux usagers
- **1<sup>er</sup> juin** : à vos bacs, prêts, triez tous vos emballages !

Plus d'infos : [www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)